Avis public: Bas-Saint-Laurent

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 27 mai et le 3 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 104 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située au sud de La Pocatière, de Rivière-du-Loup, de Trois-Pistoles et de Rimouski, dans la vallée de la Matapédia et le long de la côte (Matane, Les Méchins).

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (*Btk*) sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>bas-saint-laurent.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 418 727-3710. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région du Bas-Saint-Laurent, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.qc.ca.

Avis public: Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 30 mai et le 5 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 155 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située au nord du lac Saint-Jean (Girardville, Saint-Ludger-de-Milot, Lamarche), et dans les secteurs des monts Valin, de Saint-Nazaire, de Saint-David-de-Falardeau, de Saint-Fulgence, d'Hébertville et au sud de la rivière Saguenay (Hébertville, Ferland-et-Boilleau et Petit-Saguenay).

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki (Btk)* sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>saguenay-lac-saint-jean.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 418 695-8125. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.qc.ca.

Avis public: Capitale-Nationale

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région de la Capitale-Nationale.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 1^{er} et le 7 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 27 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située entre Baie-Sainte-Catherine et Saint-Irénée.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (*Btk*) sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 418 643-4680. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de la Capitale-Nationale, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.gc.ca.

Avis public: Outaouais

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) commence cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région de l'Outaouais.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 20 et le 27 mai si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 32 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. Les peuplements ciblés sont situés dans les MRC de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki (Btk)* sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>outaouais.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 819 246-4827. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de l'Outaouais, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.gc.ca.

Avis public : Abitibi-Témiscamingue

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 20 et le 27 mai si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 105 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située à l'ouest de l'Abitibi, entre Notre-Dame-du-Nord et Normétal (le long de la frontière avec l'Ontario), et dans les secteurs de Rouyn-Noranda, d'Amos, de Senneterre et à l'est de Témiscaming.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (*Btk*) sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>abitibi-temiscamingue.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 819 763-3388. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.qc.ca.

Avis public : Côte-Nord

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région de la Côte-Nord.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 2 et le 8 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 28 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située dans un territoire qui s'étend de Tadoussac jusqu'à l'ouest de Baie-Comeau.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (*Btk*) sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>cote-nord.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 418 295-4676. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de la Côte-Nord, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.gc.ca.

Avis public : Nord-du-Québec

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) commence cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région du Nord-du-Québec.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 27 mai et le 4 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 1 200 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est à l'ouest de Lebel-sur-Quévillon.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (*Btk*) sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>nord-du-quebec.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 819 755-4838. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région du Nord-du-Québec, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.gc.ca.

Avis public : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 3 et le 9 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 197 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située dans le secteur entre Cap-Chat et Gaspé, au nord, et entre Matapédia et Percé, au sud.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki (Btk)* sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>gaspesie-iles-de-la-madeleine.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 418 388-2125. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.gc.ca.

Avis public : Chaudière-Appalaches

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 27 mai et le 3 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 7 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située entre L'Islet et La Pocatière.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki (Btk)* sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 418 643-4680. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de la Chaudière-Appalaches, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.gc.ca.

Avis public: Laurentides

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) commence cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région des Laurentides.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le 27 mai et le 3 juin si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ 29 000 hectares de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. La zone ciblée est située au nord de Mont-Laurier.

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki (Btk)* sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sans risque pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à <u>laurentides.foret@mrnf.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au 819 425-6375. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région des Laurentides, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.gc.ca.